

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05 JUL. 2024

ID : 001-210103602-20240702-2024\_36-DE



République française  
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 juillet 2024

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents : 11

**Présents :** Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

**Absents excusés :** Elody BULLIARD (à Charline PERRIER), Emmanuelle LAURE (à Michel BRULHART) Christophe LEBRUN (à Janine BAIL), Cécile MAGNIN (à Fabien JACQUET), Leila MANET, Angélique NICOSIA (à Patrick DUMAS), Nicolas PIDOUX (à Laurent IMBERTI)

Secrétaire de séance : Charline PERRIER

2024\_36 - Objet : Vente de la parcelle cadastrée D 287 aux Vignes de Choudans

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre la parcelle de terrain cadastrée D 287 située aux Vignes de Choudans et appartenant à la commune.

La vente serait réalisée au profit de Mr Thomas MOLINAS et Mme Diane PIETRZYK, pour une surface de 370 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre d'achat à 35 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de vente de la parcelle cadastrée D 287 située aux Vignes de Choudans, d'une surface de 370 m<sup>2</sup> au profit de Mr Thomas MOLINAS et Mme Diane PIETRZYK.
- **FIXE** le prix de vente de ladite parcelle d'un montant total de 35 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à ce projet et à signer les actes afférents.

Le Maire,  
Michel BRULHART

